Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2025

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2025

PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2312-1 DU CGCT ET LE COMPLÉTANT

En application de l'article L.2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et a institué un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE CONTEXTE INTERNATIONAL :

- **Inflation Mondiale** : L'inflation est un phénomène mondial. Les politiques économiques des grandes puissances influencent les attentes et les choix budgétaires en France, en particulier celles des États-Unis et de la zone euro.
- **Conflits et Crises Géopolitiques** : Les tensions internationales, notamment en Ukraine, ont des répercussions sur le marché de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait impacter les prévisions budgétaires.
- **Transition Énergétique** : Les engagements pris par la France dans le cadre des accords internationaux sur le climat (comme l'Accord de Paris) rendent nécessaire une transformation économique qui doit être soutenue par des investissements publics.
- **Politique Européenne** : La France doit également tenir compte des règles et des directives de l'Union européenne en matière de finances publiques, notamment la question du respect des critères de Maastricht.
- **Coopération Internationale** : Les défis globaux comme le changement climatique, la sécurité sanitaire ou la gestion des migrations requièrent une coopération et un investissement au niveau international, qui doivent être intégrés dans la loi de finances.
- Dans ce contexte, la loi de finances pour 2025 en cours d'élaboration s'efforce de répondre aux défis immédiats tout en traçant une voie pour un avenir durable et résilient, en tant qu'élément essentiel de la politique économique du gouvernement français.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE CONTEXTE NATIONAL :

- **Situation Économique** : La France, comme de nombreux pays, fait face à des défis économiques, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19 et des impacts liés à la guerre en Ukraine. L'inflation et les préoccupations liées à l'énergie sont des éléments clés qui affectent les choix budgétaires.
- **Dette Publique** : La France a un niveau de dette publique qui reste élevé, ce qui impose une vigilance sur les finances publiques. La gestion de la dette sera un facteur déterminant dans l'élaboration de la loi de finances pour 2025.
- **Réformes Structurelles** : Le gouvernement pourrait être amené à poursuivre ou à introduire des réformes structurelles dans des domaines tels que la fiscalité, la protection sociale ou la transition énergétique, afin de soutenir la croissance à long terme.
- **Élections et Politique** : Le cadre politique peut également impacter la loi de finances, notamment en fonction des choix du gouvernement actuel et des pressions d'opposition.
- **Préoccupations Sociales** : Les enjeux liés au pouvoir d'achat, à la santé et à l'éducation demeurent cruciaux. Le gouvernement devra donc équilibrer les exigences de rigueur budgétaire face à des attentes sociales croissantes.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

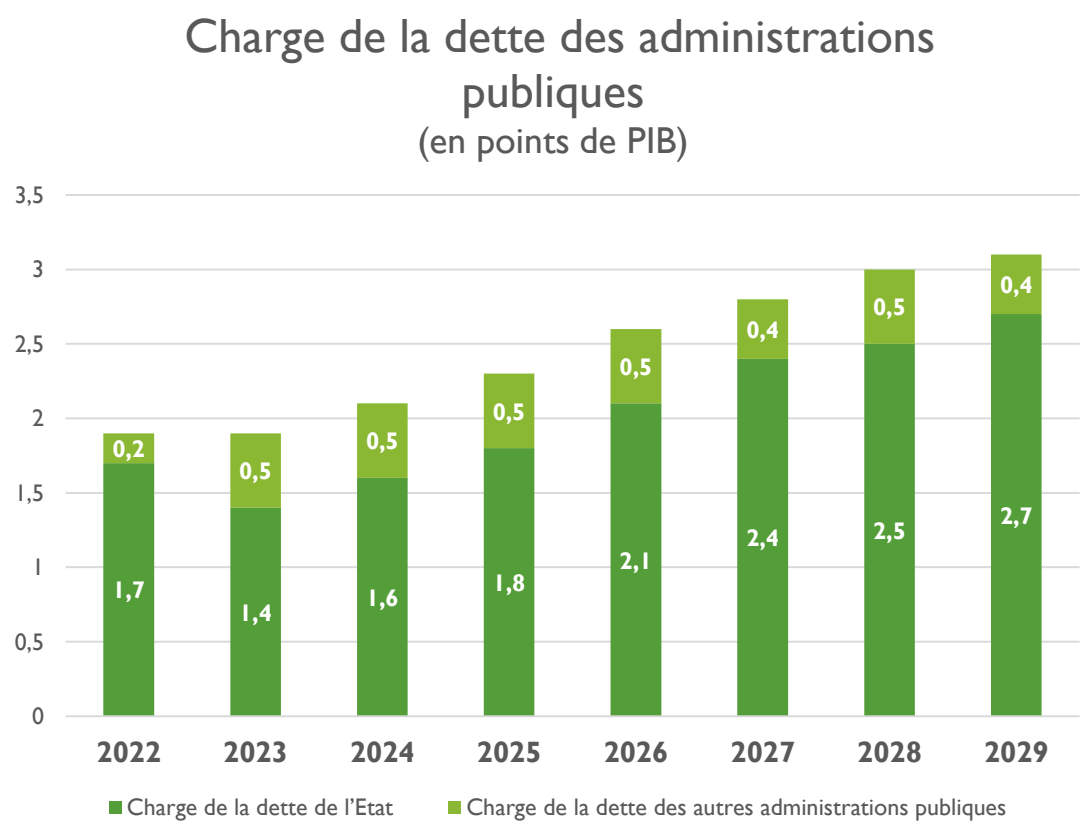
- En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.
- En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.
- L'inflation diminuerait nettement en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.
- Le solde public s'établirait à -6,1 % du PIB en 2024 puis à -5,0 % en 2025. Cette amélioration résulterait du plan de redressement budgétaire proposé par le Gouvernement, qui représente un effort de 60 milliards d'euros par rapport à l'évolution spontanée des dépenses et recettes.

Source : Rapport économique, social et financier (RESF) joint au projet de loi de finances

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :



Source : Rapport sur la dette des administrations publiques joint au projet de loi de finances

- La dette de l'état représente l'écrasante majorité de la dette publique.
- A la différence de la dette locale, elle finance des déficits budgétaires qui ne sont jamais compensés par un surcroit de recette. Ces déficits se cumulent au fil des ans.
- La projection pour 2029 montre que les remboursements d'emprunts représentent à eux seuls 3,1 % du PIB, au-dessus de la limite fixée par le traité de Maastricht.
- A ce niveau, la dette publique ne peut-être justifiée que si elle permet des recettes ou des économies supérieures aux remboursements qu'elle génère.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

POURSUIVRE LE RÉTABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS :

- **Réduction des dépenses publiques** : Identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées sans nuire aux services essentiels. Cela inclut la rationalisation des dépenses administratives.
- **Augmentation des recettes fiscales** : Optimiser le système fiscal pour s'assurer que tous les contribuables paient leur juste part. Cela peut passer par un travail de vérification des bases locales d'imposition, ou par la mise en place de la taxe sur les locaux vacants.
- **Gestion de la dette** : Contribuer à la réduction de la dette publique.

Il est essentiel de poursuivre ces efforts avec rigueur, tout en veillant à protéger les citoyens vulnérables et à maintenir la croissance économique durable.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRIORISER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Enfin, et pour rappel, la France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition écologique, tant au niveau national qu'au niveau européen avec l'adoption du paquet « Fit for 55 », visant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

La réactivité de la commune lui a permis de bénéficier des moyens dédiés en 2024 à la planification écologique, notamment avec le « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales. Ils permettent d'engager des travaux d'amélioration de la qualité thermique de l'école maternelle, de l'ancienne poste et de l'ancienne cure, alors que les aides de l'Etat seront fortement réduites en 2025.

Le lancement fin 2024 d'un schéma communal des circulations douces permettra à la commune d'être tout aussi réactive lorsqu'apparaitront des occasions de financement en matière de mobilité.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

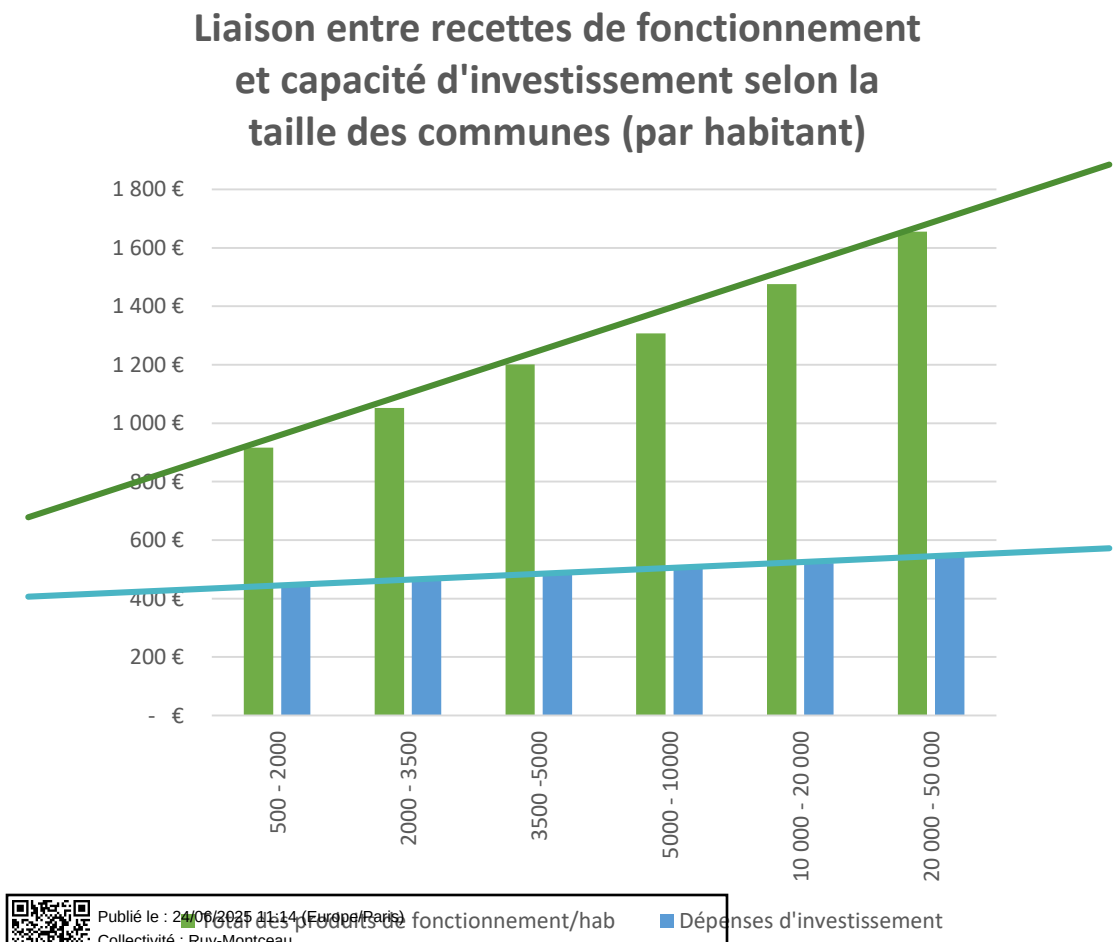
LE CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT

LE CONTEXTE LOCAL ET INTERCOMMUNAL

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

MESURER LES ÉCARTS ENTRE COMMUNES SELON LA DÉMOGRAPHIE



Il est remarquable que les dépenses d'investissement s'établissent dans tous les cas aux environs de 500 €/hbt. Celle-ci sont financées par les subventions, les emprunts et l'excédent de fonctionnement.

En revanche les recettes de fonctionnement augmentent beaucoup plus rapidement, conjonction de bases et de taux d'imposition plus élevés. Cela signifie que les marges de manœuvre supplémentaires sont affectées bien davantage au fonctionnement qu'à l'investissement.

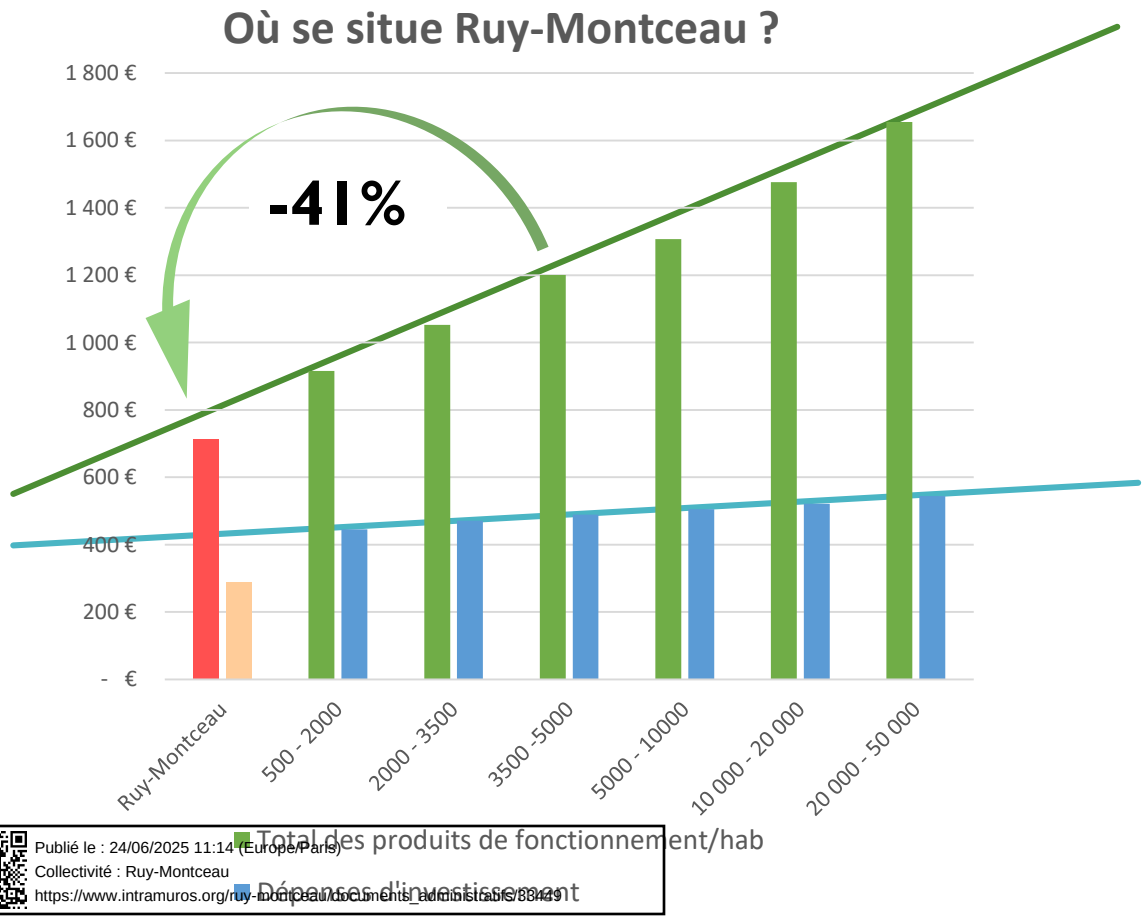
Ce principe semble se vérifier quand les dépenses d'investissement atteignent 500 €/hab.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

SITUER LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX AUTRES



Les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissements de Ruy-Montceau sont 41% en deçà de la moyenne de la strate, alors que la commune se situe dans la frange supérieure, tout près des 5000 habitants.

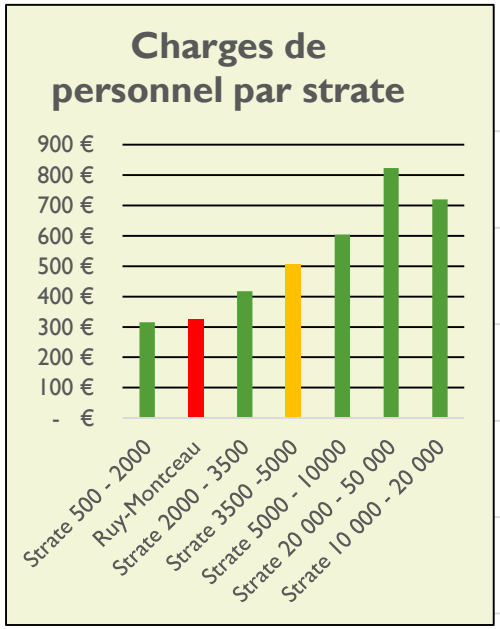
Ainsi, si le potentiel financier de la population est plus élevé que la moyenne départementale, il n'est pas pleinement mobilisé et l'entité « Commune » apparait comme ayant peu de ressources.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/88449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

SITUER LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX AUTRES



Avec 325 €/hab, Ruy-Montceau se situe à la médiane de l'échantillon. Toutes les communes ayant moins de dépenses de personnel sont de plus petite taille.

Ce montant est inférieur de 36% de la moyenne de la strate. Il se compare à celui de la strate 500-2000 habitants.

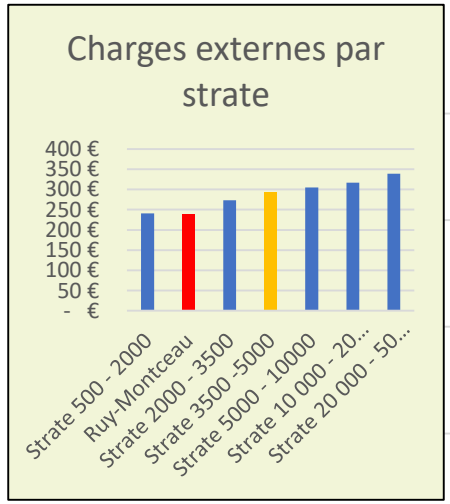
Les charges de personnel ne présentent pas de signe de sureffectif.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

SITUER LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX AUTRES



La plus grosse partie des charges générales est due à des prestations extérieures : restauration scolaire, centre de loisirs, contrats de service. On attend de la mise en concurrence de fournisseurs spécialisés une plus grande efficacité économique.

Ces charges comprennent également la fourniture d'énergie.

Ces dépenses sont sujettes à des variations liées aux prix de marché. Elles sont peu compressibles.

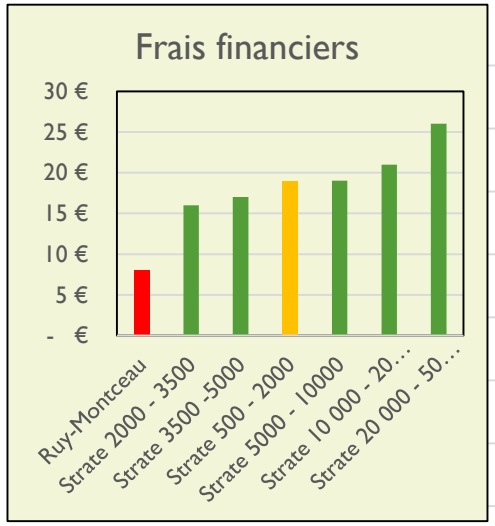
Ruy-Montceau est inférieure de 18% à la moyenne de la strate, alors que l'écart est de 36% pour les charges de personnel. Cela signifie qu'elle externalise fortement ses dépenses et qu'elle concentre son action sur un nombre limité de métiers : c'est en principe un gage d'efficacité économique. Ce levier est donc déjà largement mis en œuvre.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/comptes-individuels-des-communes-fichier-global-a-compter-de-2000/

Ce : *impots.gouv.fr* > *collectivités* > *consulter les comptes de ma collectivité*

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

SITUER LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX AUTRES



Les intérêts d'emprunt sont d'un montant peu élevé. Seules 4 communes présentent un montant inférieur. Il faut cependant remarquer que ces frais sont bien plus élevés pour l'intercommunalité. Cela interroge sur le manque de ressources propres de l'intercommunalité qui semble avoir dû emprunter pour réaliser des investissements.

Par ailleurs, il convient de rapprocher ce chiffre de l'analyse de la dette ci-après : une hypothèse pourrait être de laisser la dette s'éteindre et de ne réaliser d'investissement que sur subvention et fonds propres. Cette stratégie de long terme (sur 10 ans) dégagerait à terme un supplément de CAF de 320 000 € par an.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

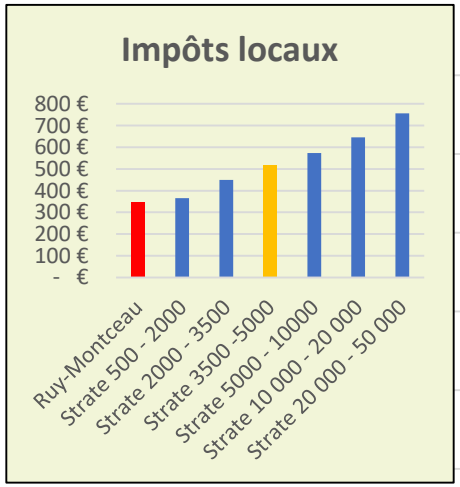
LE CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT

LES MARGES DE MANŒUVRE

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES MARGES DE MANŒUVRE



La mesure des impôts locaux par habitant est un indicateur de pression fiscale. Ruy-Montceau se situe 33% en dessous de la strate de référence. Toutes les communes « moins imposantes » sont moins peuplées.

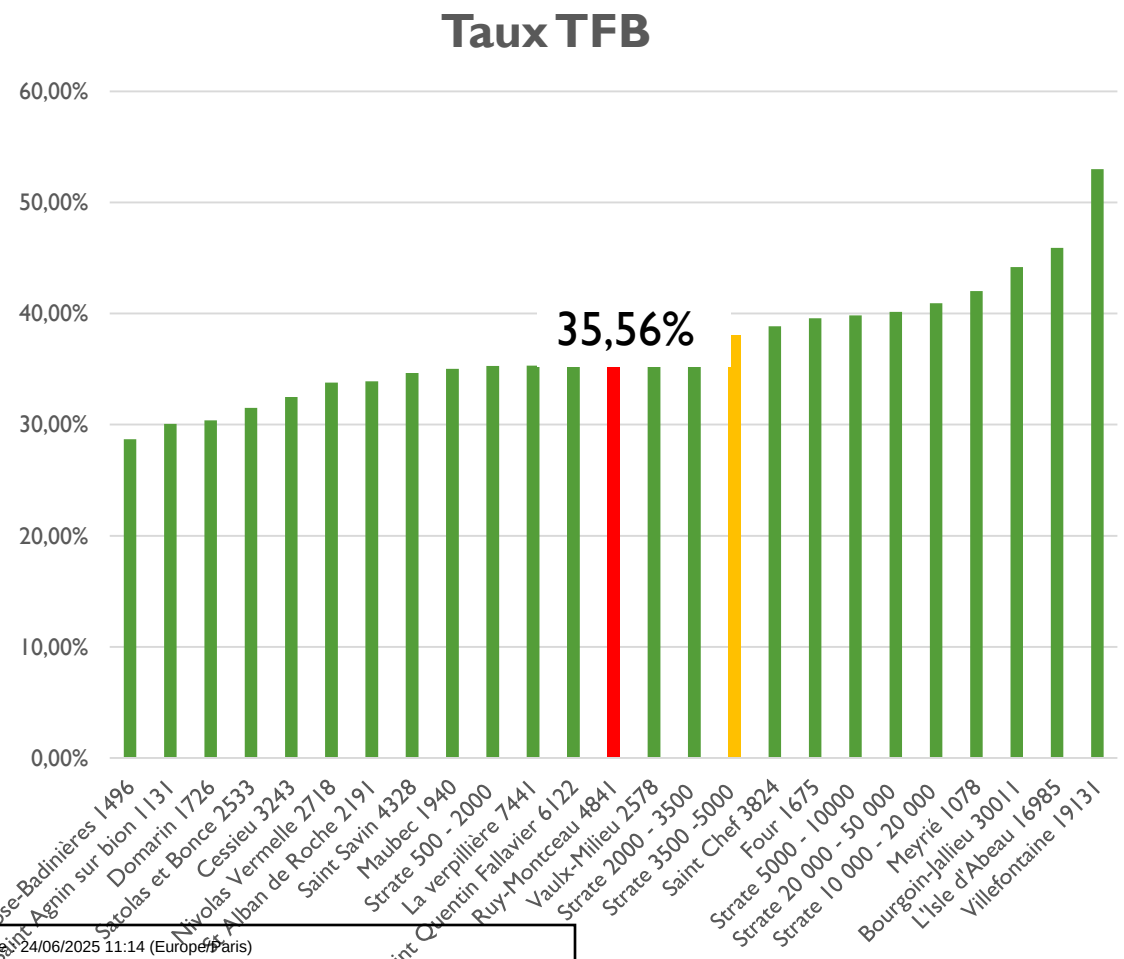
La commune n'est pas étranglée financièrement, elle a toute latitude pour privilégier, si elle le souhaite, la tempérance fiscale et la frugalité ou choisir de se donner plus de moyens pour développer son attractivité.

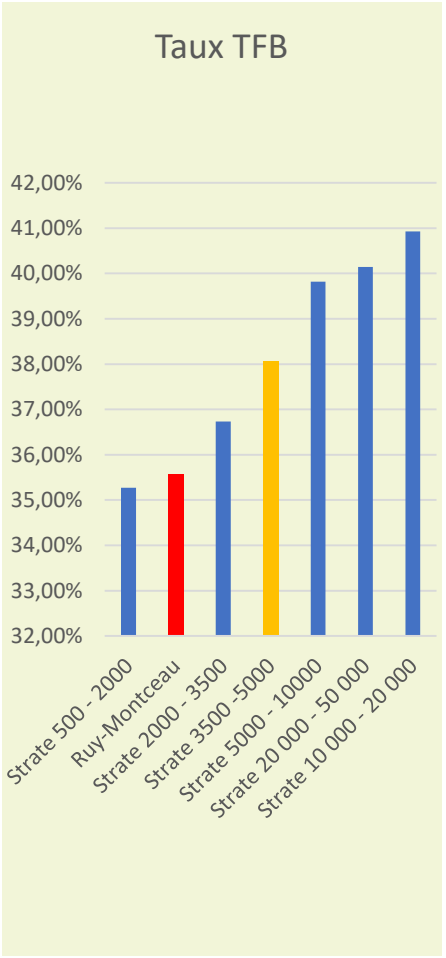
Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES MARGES DE MANŒUVRE





A la différence des tableaux précédents, la commune est devancée par des communes plus peuplées.

Les bases fiscales ont été établies il y a très longtemps (Loi du 17 décembre 1941) avec les moyens de l'époque et sans toujours être cohérentes d'une commune à l'autre.

De plus, les réformes successives ont créé des distorsions, de sorte qu'on ne devrait pas comparer les taux, mais les produits fiscaux par habitant.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES MARGES DE MANŒUVRE

PRODUIT FISCAL
TAUX RESSENTI = 35,56



coefficient correcteur

Taux net

La suppression récente de la Taxe d'habitation a donné lieu à un mécanisme de compensation par augmentation mécanique du taux de TFB, ce qui a créé un supplément de recette.

Ce surcroit (6,51) est écrêté, si bien que l'affichage de taux (35,56) est nettement supérieur à ce qu'il aurait été sans cet artifice (29,05).

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT

QUELQUES PRINCIPES DIRECTEURS…

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS

Le rapport d'orientation budgétaire pour 2023 présenté au mois de novembre 2022 a marqué une inflexion de la pratique de pilotage budgétaire.

Le présent rapport pour 2025 s'inscrit dans une logique de vote du budget le plus tôt possible, idéalement en fin d'exercice n-1, de façon à engager le plus précocement possible les projets d'investissement sur la base de décisions budgétaires entérinées. Il est établi de manière prudentielle, en inscrivant des dépenses à un niveau légèrement plus élevé que l'estimation, et des recettes calées selon le degré de certitude estimé, ceci à taux de fiscalité constante. Cela permet de déterminer une prévision budgétaire basse respectueuse des équilibres, susceptible d'encaisser des imprévus et dans le cas contraire, de dégager un peu plus de capacité de financement.

L'estimation des bases fiscales sera suivi avec une attention soutenue, de façon à pouvoir fixer avant le 31 mars les taux de fiscalité en toute connaissance.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS POLITIQUES

D'autres variables seront précisées en cours d'année : DMTO, consommation énergétique…. On espère qu'elles permettront d'accroitre les marges de manœuvre.

En présence d'un résultat d'exercice en fonctionnement très ténu, la commune devra être très vigilante sur l'emploi de ces marges et les employer de façon prospective en considérant les exercices à venir.

Pour ce faire, **des projections appuyés sur des Plans Pluriannuels d'Investissement chaque fois que cela est possible sont réalisées pour 2026, 2027 et 2028**, de façon ce que l'état des finances soit garanti pour le début du prochain mandat et laisse un délai de réflexion sur la stratégie financière à la prochaine équipe d'élus. Ces projections ne sont pas des prévisions : elles visent à mettre en évidence les niveaux de financement à réunir pour permettre leur mise en œuvre. Ces dépenses pourront donc être étalées ou reportées lors des budgets suivants.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS POLITIQUES

La commune accomplit des efforts depuis des années : le reliquat de taxe professionnelle de 632 520 € conservé depuis 2007, date de la création de l'agglo, n'a pas été réévaluée (C'est la règle). L'érosion monétaire plus de 31% de sa valeur en euros constants, soit un manque à gagner de 197 466 €^{2024}.

A la même époque, la DGF se montait à 395 000 €, ce qui ferait en euros constants 518 000 €^{2024} d'aujourd'hui. Elle n'est plus que de 217 000 €^{2024}, soit une perte de valeur de 301 000 €^{2024} soit 58%.

Au total, c'est une capacité de financement nette de près de 500 000 € par an qui s'est évaporée.

Il est clair que la commune n'est plus en mesure d'investir comme elle a pu le faire pour les nombreux équipements dont elle bénéficie, sachant qu'il faut ensuite en assurer l'entretien.

L'enchérissement des coûts de l'énergie est venu réduire encore sa capacité de financement, alors que la population croit et qu'elle doit assurer les charges nouvelles dues à la création de nouvelles classes.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS POLITIQUES

Aussi, dans l'affectation des modestes disponibilités financières dont la commune dispose, il est proposé de poursuivre les actions pluriannuelles engagées :

- La sécurité des personnes et des biens avec un programme pluriannuel de mise en place de la vidéoprotection

- Les dépenses ouvrant droit à des subventions importantes et procurant des économies de fonctionnement : c'est le cas de l'amélioration de la qualité thermique de l'école maternelle de Ruy

- La valorisation du patrimoine créateur de revenu : logements et commerce de l'ancienne poste et de l'ancienne cure.

- Le renouvellement de la voirie et du matériel technique lorsque la sécurité l'exige ou que le risque de dégradation ou bien l'entretien reviennent plus cher que le neuf

- La production de services à la population, notamment pour le plan cimetière

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS TECHNIQUES

Le budget est divisé en cinq chapitre/opérations correspondant aux axes politiques fixés par le conseil municipal. Le vote est proposé par chapitre/opération, ce qui permet d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres opération. Les crédits tels que remboursements d'emprunts, amortissements, report des résultats antérieurs, FCTVA, taxe d'équipement ne peuvent être rattachés à une opération et son rassemblés dans une fiche informative « hors opération » et proposés à un vote par chapitre comptable M57.

- **Opération 200 transition énergétique** : dépenses et subventions attachées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique
- **Opération 300 Sécurité et gestion des risques :** vidéoprotection, autres risques
- **Opérations structurantes 400** : dépenses et subventions pour des projets d'importance (bâtiment, grande voirie)
- **Opérations Services à la population 500** : dépenses et subventions diverses (Ecoles, cimetière, patrimoine culturel, acteurs économiques, petite voirie)
- **Opération Moyens internes 600** : dépenses et subvention diverses (matériel de déneigement, transformation et équipement des bureaux)

Publié le : 24/06/2025 11:11 (Heure de Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PRINCIPES DIRECTEURS TECHNIQUES

Ce dispositif permet de mettre les recettes d'emprunt en face des dépenses qu'elles financent et de s'assurer de l'adéquation de la durée de vie du bien et du remboursement.

De même, les subventions sont en regard de leur objet et visualisent les projets en terme de reste à financer par la commune et non plus seulement en termes de montant de la dépense.

Par ailleurs, il sera proposé d'avoir une visibilité sur l'équilibre ou le déséquilibre des flux patrimoniaux, en mettant en regard les recettes de vente de patrimoine et les acquisitions.

En conséquence, chaque opération sera présentée sous forme de fiche, leur addition permettant d'avoir la vision par chapitre et imputation comptables traditionnels.

Enfin, les prospectives d'investissement pourront trouver une traduction budgétaire par la création d'autorisations de programme pluriannuels dont le conseil municipal pourra piloter la mise en œuvre par des autorisations d'engagement et des crédits de paiement qui tiendront compte annuellement de la situation financière le moment venu.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

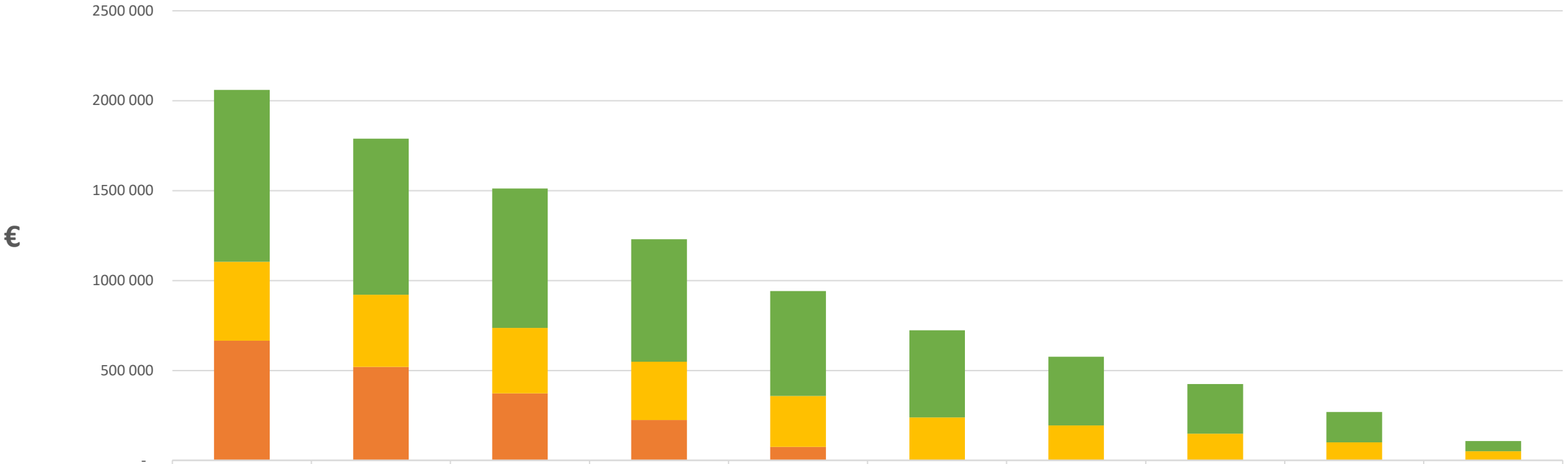
STRUCTURE DE LA DETTE

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 01/01/2025

Capital restant dû au 1er janvier



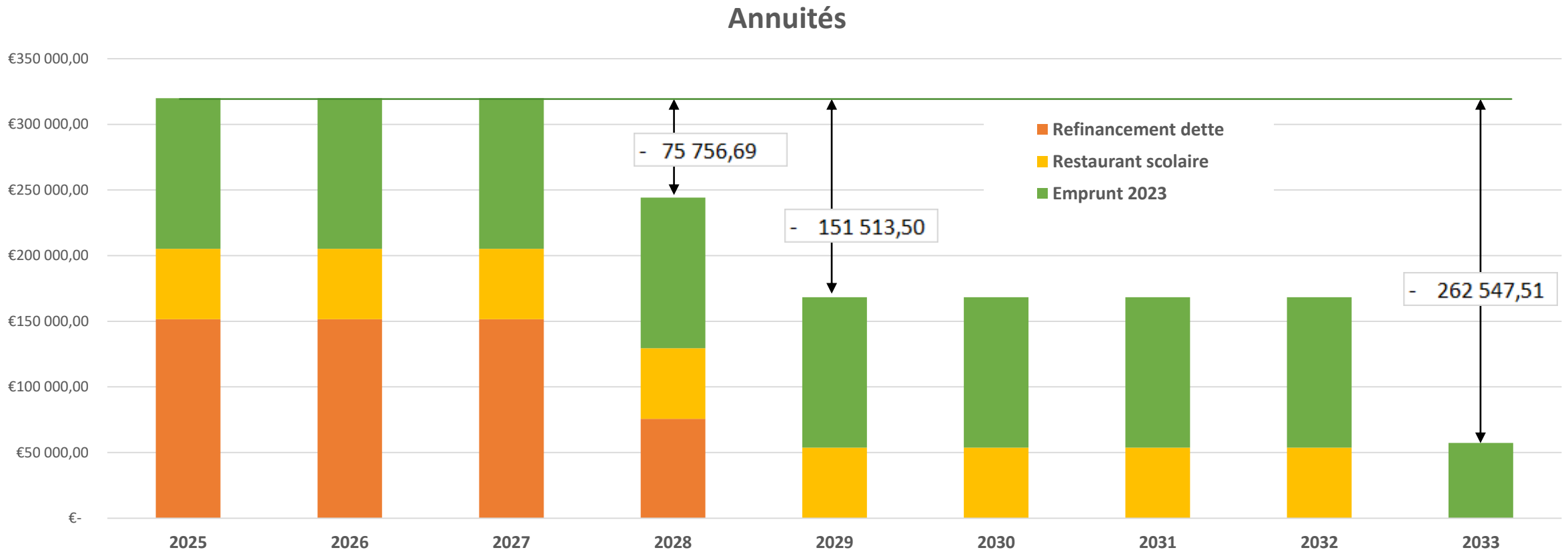
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Emprunt 2023	956 240	866 900	775 077	680 704	583 708	484 017	381 556	276 248	168 015	56 774
Restaurant scolaire	438 686	401 814	363 530	323 779	282 506	239 653	195 158	148 959	100 990	51 184
Refinancement dette	665 238	519 951	373 223	225 039	75 384					

Source : magnus/gestion_financière

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

PROFIL DE L'ÉCHÉANCIER DE LA DETTE AU 1/1/2025



Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Source : *magnus/gestion_financière*

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

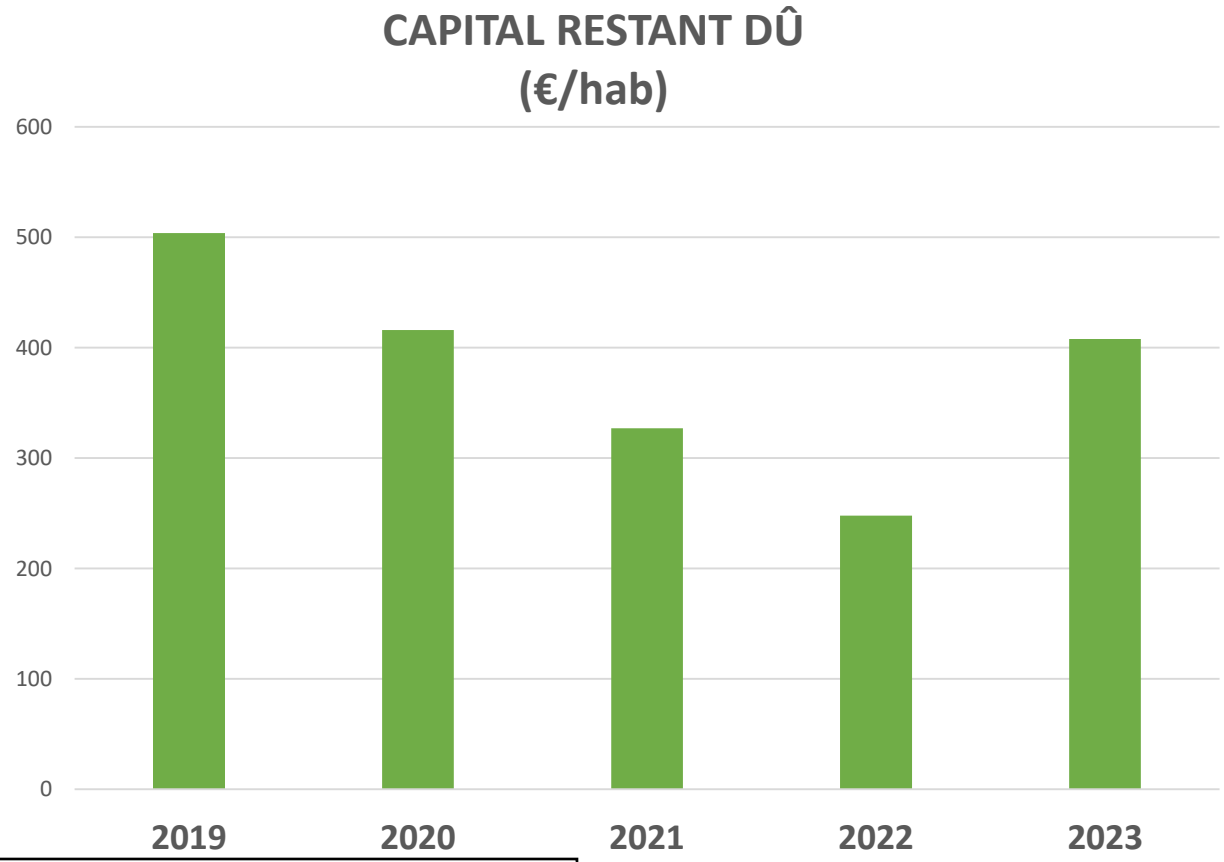
LES ÉVOLUTIONS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

LE SUIVI LONGITUDINAL

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

L'ENCOURT DE LA DETTE



En dépit de l'unique emprunt du mandat (1 M€), l'encourt à fin 2023 est inférieur à celui de fin 2019 et égal à celui en fin de première année de mandat.

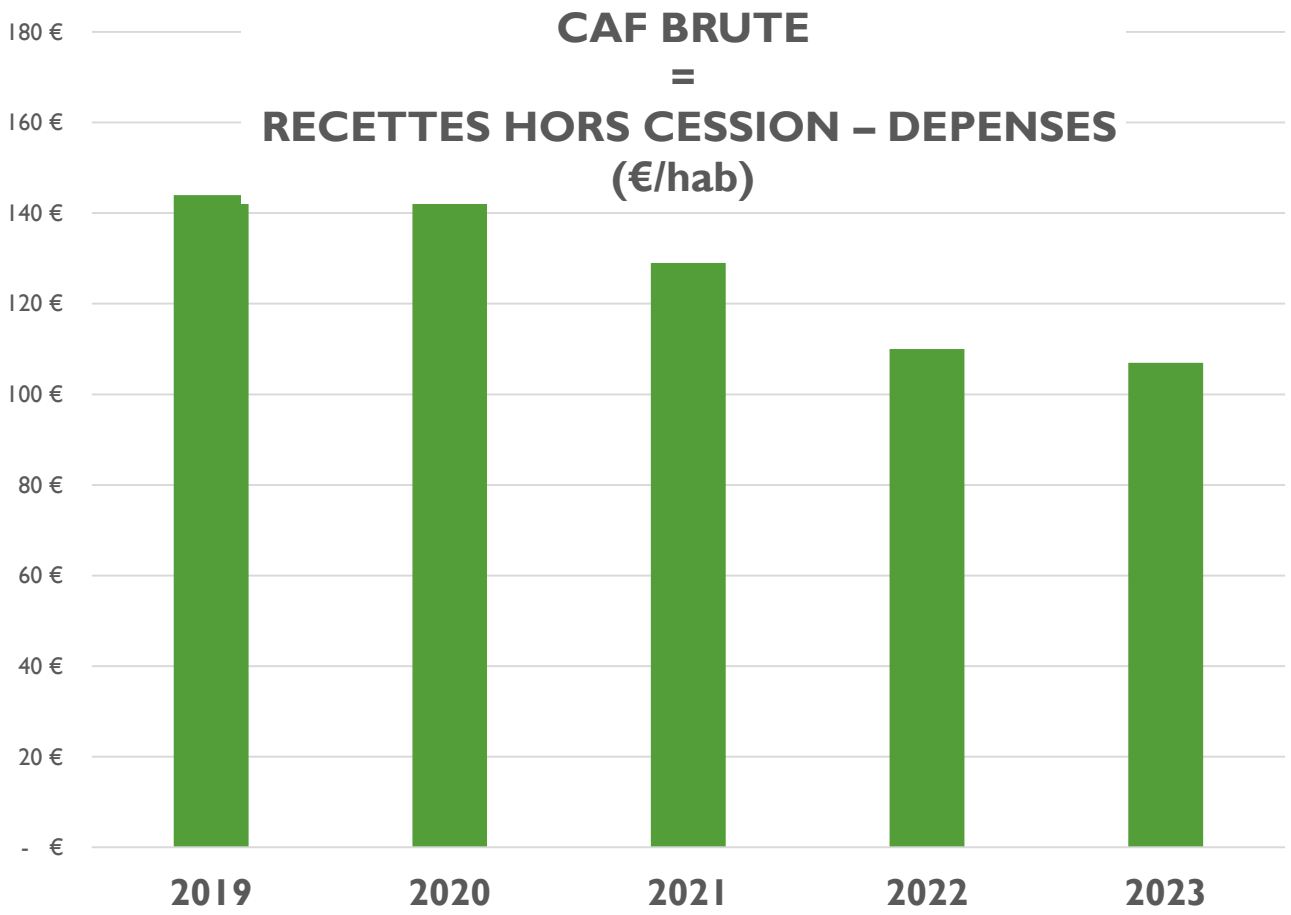
La gestion de la dette apparaît maîtrisée.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



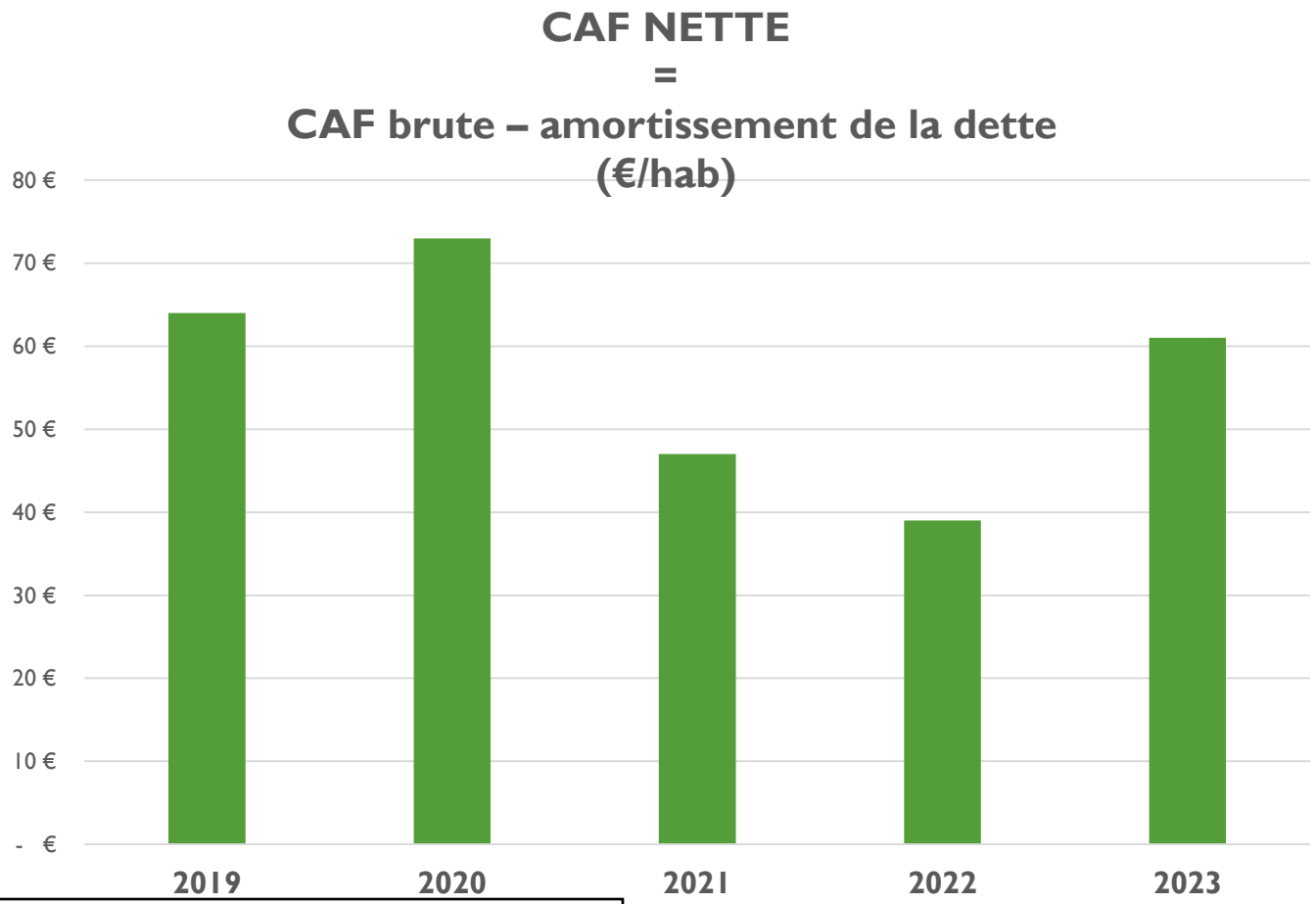
La CAF brute marque une érosion lente à un niveau bas, présageant une réduction des fonds affectables à l'investissement,

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE



La CAF nette demeure positive, mais elle va s'éroder au fil du temps du fait de la tendance à la baisse de la CAF brute.

La dette étant constituée à 100% par des emprunts à annuités constantes, l'augmentation de l'amortissement sera exactement compensé par la diminution des frais financiers.

(La remontée de 2023 est due à la quasi absence de remboursement de l'emprunt 2023 tiré en toute fin d'année)

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES GÉNÉRALES : ZOOM SUR L'ÉNERGIE

Le prix de l'énergie est annoncé en baisse sensible.

Néanmoins, cela ne préjuge pas de la clémence ou de la rigueur des deux saisons d'hiver à venir.

Le principe a donc été de maintenir en 2025 le montant inscrit en 2024. Selon les circonstances météorologiques, il sera possible de réaffecter une partie de ces crédits en milieu d'année.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES GÉNÉRALES : ZOOM SUR LES CRÉDITS SCOLAIRES

Il est proposé de maintenir le montant par élève et de permettre la reconduction d'un exercice sur l'autre de 500 € par école. Ces crédits sont inscrits au compte 6067 mais sont exécuté selon la nature des dépenses. Le récolement est réalisé au compte financier unique.

La prospective se présente ainsi :

Année civile 2025					
	Nombre d'élèves	**date de référence**	**Allocation 2025 par enfant**	**Reprise n-1**	**Allocation 2023**
Classes maternelles de Montceau	41	01/10/2024	90,00 €		3 690,00 €
Classes élémentaires de Montceau	69	02/10/2024	130,00 €		8 970,00 €
Classes maternelles de Ruy	124	03/10/2024	90,00 €		11 160,00 €
Classes élémentaires de Ruy	208	04/10/2024	130,00 €		27 040,00 €
Périscolaire	330	05/10/2024	8,00 €		2 640,00 €
					53 500,00 €

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES GÉNÉRALES : ZOOM SUR LES PRESTATIONS EXTERNALISÉES

2023	
Association La Ligue de l'enseignement Fédération de l'Isère	36 652,95
Association LEO LAGRANGE centre est	187 399,64
CDG38 3480	667,00
Entreprise ACTIV EXPERTISE : diagnostics à prendreen ope	4 520,00
Entreprise CHAMBERSIGN	336,00
GOLDNEY - Yan	2 055,00
SA BERGER LEVRAULT MAGNUS	658,99
SA LA POSTE SERVICE DE FACTURATION DE GRENOBLE	2 110,68
SA ORANGE BUSINESS SERVICE	3 474,00
SARL AMIGEST IT	11 963,00
SAS ARPEGE	5 243,01
SAS GRENKE LOCATION	2 268,00
SAS ITHEA	-
SAS KOESIO	-
SAS SVP	6 336,00
SGC BOURGOIN-JALLIEU	9 532,95
SITOM	-
SNC EBRA MEDIA	696,00
Société URBA2P SELARL LAFORGE ET ASSOCIES	3 780,00
Assistant juridique DUP maison de la chasse	-
Intramuros (Appli + site + affichage)	
Total général	277 693,22

L'organisation des accueils des enfants les mercredis et en période de vacances représente la plus forte des dépenses externalisées.

Il faut noter la part croissante de la part de la téléphonie et de l'informatique « métier ».

Les abonnements téléphoniques disparaitront en 2025, mais de nouvelles prestations s'y substitueront, pour un montant inférieur.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES GÉNÉRALES : ZOOM SUR LES ASSURANCES

Le montant de l'assurance statutaire sera réduit en contrepartie d'un périmètre d'application plus réduit. La comparaison des montants remboursés par rapport à ceux facturés parait plus favorable.

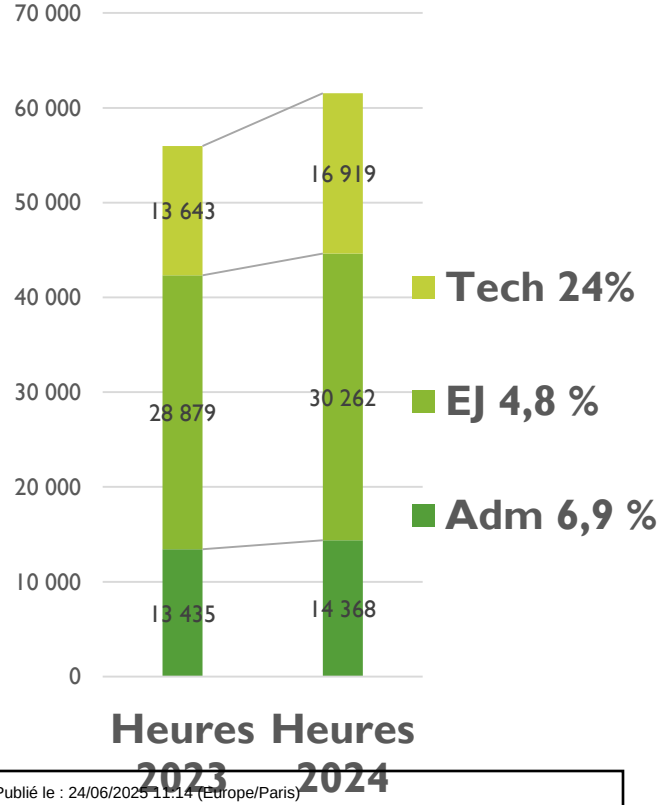
Cette prise de risque demeure limitée et ne mettrait pas en danger les finances communales.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES DE PERSONNEL

Evolution en heures

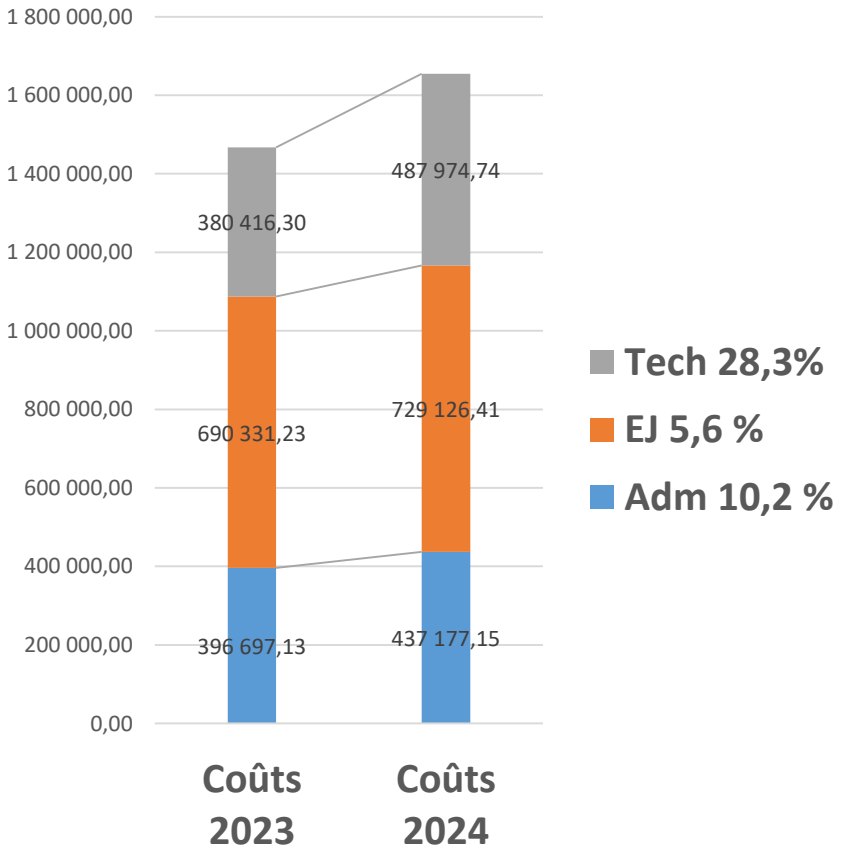


L'augmentation par rapport à 2023 est de 12,7%. La principale cause est due au nombre d'heures, et tout spécialement au service technique : 2023 avait en effet été marquée par le départ de plusieurs agents qu'il avait été difficile de remplacer.

Les autres causes tiennent à la rémunération : PPAE, nouveau RIFSEEP, progression de carrière, valeur du point.

Les recrutements via le CDG38 n'ont pas pu être intégrés et introduisent un biais inférieur à 6%.

Evolution en €



Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES DE PERSONNEL

6218 : Cette imputation identifie les dépenses de personnel mis à disposition par le CDG 38. Les variations peuvent être significatives d'une année sur l'autre, selon que les agents non-permanents sont sous contrat direct avec la commune ou mis à disposition par le CDG 38

012 : la prévision 2024 était supérieure de 13% au réalisé 2022.

→ La hausse de la valeur du point de 3,5% s'est appliquée sur un semestre en 2022, en totalité pour les exercices suivants. Impact 1,75%
→ Le budget 2023 supporte une hausse de la valeur du point de 1,5 % sur un semestre, en totalité sur 2024. Impact 1,5 %
→ Plusieurs postes aux services techniques n'ont pas pu être pourvus. Cette « économie » se paie par un ralentissement de l'exécution des projets, des reports ou le recours à des prestataires extérieurs plus onéreux. 3 postes ont été concernés pour des durées de plusieurs mois

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES DE PERSONNEL

→ Il a été nécessaire de compléter les effectifs périscolaires et scolaires en raison de l'ouverture d'une classe maternelle et de l'augmentation des effectifs. Un renfort a dû être effectué pour garantir le taux d'encadrement pendant le temps méridien.

→ La formation d'un agent pour l'obtention d'un diplôme d'Etat stratégique (et rare) pour les activités de loisirs des enfants a necessité dun remplacement.

→ L'effectif administratif a été renforcé de 0,7 ETP avec effet à partir de septembre. 0,5 ETP sont affectés à la remise à niveau de l'organisation interne pour une durée estimée à 2 ans, en prévision de la dématérialisation et de l'archivage numérique.

→ Le « détachement » d'un agent pour l'exercice de fonctions syndicales laisse le coût salarial à la charge de la commune avec une compensation incomplète. Impact sur 8 mois en 2023, 12 mois pour 2024.

→ La prévision 2024 intègre la Prime Pouvoir Achat Exceptionnelle (20 000 €) et une provision pour la rétribution rétroactive d'un agent en maladie.

→ Les avancements représentent un impact de 5 000 €.

→ Les remplacements pour des congés de maladie assez longs ont nécessité un ajustement de crédits de 50 000 en fin d'exercice

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CHARGES DE PERSONNEL

Pour 2025 :

Pour l'enfance et la jeunesse, les manques ont été pourvus et les effectifs sont annoncés en diminution. On devrait logiquement assister à un tassement des charges de personnel.

L'administration devrait connaitre un double mouvement de rajeunissement et de confortement. On peut espérer contenir la charge de personnel en 2025 et la réduire en 2026, après départs à la retraite,

Au technique, les manques de 2023 ont été pourvus. Une réaffectation des moyens humains pour les travaux d'élagage et broyage de voirie est envisageable et devrait dégager une marge budgétaire par suppression du coût externalisé et une augmentation du taux d'utilisation des appareils existants.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

EN MATIÈRE DE CONCOURS FINANCIERS, DE FISCALITÉ, DE TARIFICATION, DE SUBVENTIONS, DE RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CONCOURS FINANCIERS ET FISCALITÉ

La mise en place de la taxe sur les locaux vacants est une éventualité à envisager.

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) s'applique uniquement dans les communes où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres a délibéré en ce sens. Cette taxe ne peut être instituée que sur le territoire des communes dans lesquelles la TLV prévue à l'article 232 du CGI ne peut être instituée. Un même logement ne peut donc pas faire l'objet d'une double taxation, au titre de la TLV d'une part, et de la THLV d'autre part.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

TARIFICATIONS

La tarification des services associés à l'enfance et la jeunesse a subi une hausse de 4% en 2024, la hausse des coûts atteignant 12 à 13%. La commission s'est prononcée pour un étalement sur 3 ans à raison de 4% par an, soit un cumul de 12,5%. 4% représente un montant de 9 000 €.

La part prise en charge par la commune revient à financer l'augmentation du coût par l'ensemble des contribuables. Le reste à charge des familles est modulé par l'application du quotient familial. L'optique de la commission était de maintenir le taux de participation des familles en vigueur en 2022 et d'amortir la hausse sur trois ans.

Dans un autre domaine, il apparait que le tarif des concession n'incluent pas les frais de remise en état. L'ajustement de ce tarif au coût réel est à envisager.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES SUBVENTIONS

associations sportives	montant 2023	montant 2024
Amicale boule de Ruy	100 €	350 €
Amicale randonneurs de Ruy-Montceau	200 €	0 €
Amitié rando	150 €	0 €
Basket club de Ruy-Montceau	1 100 €	1 100 €
CSRBF	150 €	500 €
Minois Ruymontois	600 €	600 €
Montceau évasion	180 €	200 €
Montceau la forme	200 €	600 €
Pétanque de Ruy	100 €	100 €
Ruy Yoga		0 €
Stepdance Ruy	300 €	500 €
Tennis club de Ruy-Montceau	1 450 €	1 500 €
USRM football	2 200 €	2 200 €
Wellness	0 €	0 €
associations culturelles	**montant 2023**	**montant 2024**
Atelier Ozide	300 €	300 €
Les Godas	0 €	0 €
Couleur et toile	80 €	150 €
Ephata	200 €	400 €
Le petit atelier	80 €	160 €
Eco-Village	0 €	300 €
GARM	0 €	0 €
La Cie du jeu de l'être	0 €	0 €
La Brouette du Bonheur	150 €	0 €

autres associations	montant 2023	montant 2024
ACCA Ruy-Montceau	270 €	400 €
Association Education populaire	320 €	0 €
Amicale personnel communal	230 €	250 €
Association à but humanitaire	350 €	350 €
Club des joyeux retraités	200 €	200 €
SOU des écoles de Montceau	150 €	300 €
SOU des écoles de Ruy	300 €	300 €
Fédération nationale anciens combattants	180 €	0 €
CAM	150 €	0 €
associations extérieures	**montant 2023**	**montant 2024**
Association Delphine Neyret	200 €	0 €
Amicale des donneurs de sang	100 €	100 €
Bibliothèque association centre hospitalier	100 €	0 €
DDEN union de l'Isère	15 €	0 €
Le souvenir Français	200 €	0 €
TOTAL	**10 305 €**	**10 860 €**

Les subventions 2024 ont été délibérées le 18 novembre 2024.

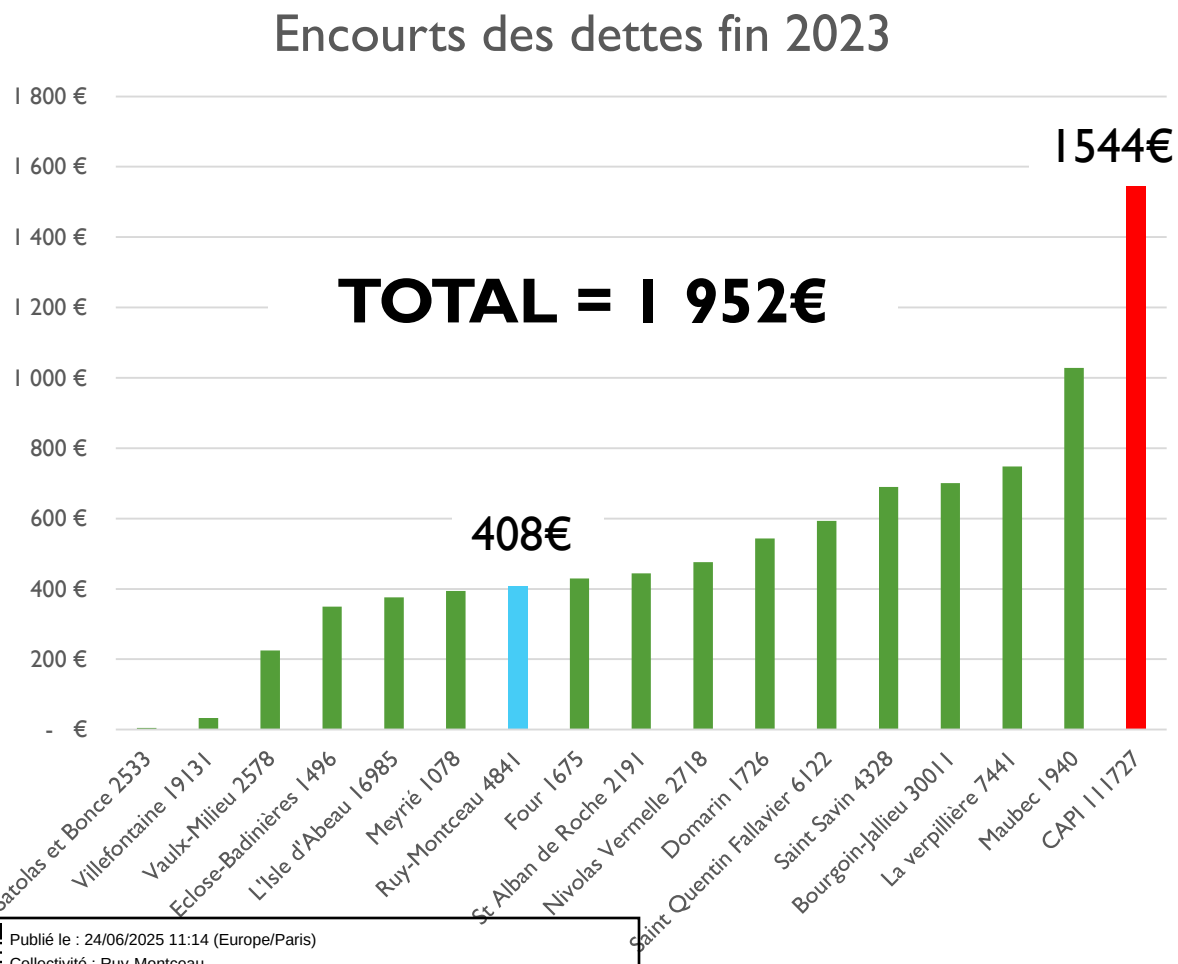
La charte des associations est signée par la quasi-totalité des bénéficiaires. Elle inclut entre autres l'engagement à produire les comptes et des statistiques ainsi que le respect des disposition du plan de sobriété énergétique.

Les subventions 2025 seront délibérées dans le courant de l'exercice avec des données mises à jour.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Les relations avec l'agglomération sont décrites dans un pacte financier et fiscal. Il n'est pas prévu d'évolution des règles pour 2025.

Toutefois, il a paru opportun de porter à connaissance l'encourt des dettes par habitant du bloc communal.

Ainsi, il apparait que l'endettement par Ruy-Montois, déterminé en faisant la somme (Commune de Ruy-Montceau + CAPI), s'établit à 1952 € par habitant au 31/12/2023.

Si l'on raisonne « bloc local », tout se passe comme si la capacité d'emprunt était reportée sur la CAPI, sachant qu'elle supporte la réalisation de très gros investissements : piscine, conservatoire…

Ce constat devrait amener la commune à modérer ses emprunts.

Source : impôts.gouv.fr + collectivités + consulter les comptes de ma collectivité

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES GRANDS ÉQUILIBRES

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES INDICATEURS

Recettes de fonctionnement − Dépenses de fonctionnement hors frais financiers = Epargne de gestion

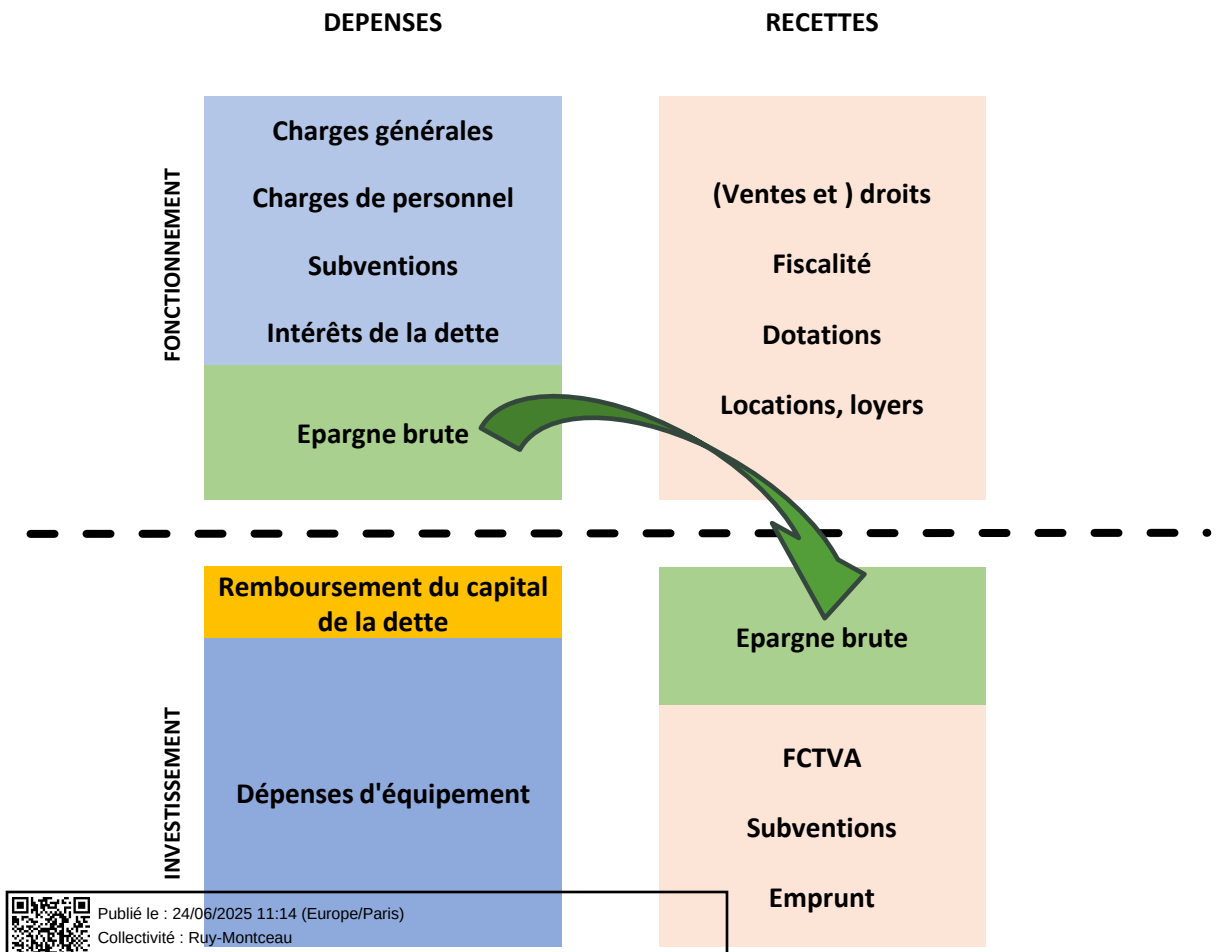
Recettes de fonctionnement hors cessions − Dépenses de fonctionnement = Epargne brute

Epargne brute − Remboursement en capital de la dette = Epargne nette

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES INDICATEURS



→ Le financement des remboursements en capital des emprunts doit être assuré par des recettes propres

→ La section de fonctionnement doit présenter un solde nul ou positif

→ La section d'investissement doit être en équilibre

→ Si l'épargne brute est inférieure au remboursement de capital, cela entame la capacité de financement des investissements futurs et consomme les autres ressources propres

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES INDICATEURS

	CA 2022		CA 2023	
	4 825 hab		4 841 hab	
Epargne de gestion	364 041,38 €	75,45 €/hab	407 109,74 €	84,10 €/hab
Epargne brute	351 582,06 €	72,87 €/hab	368 622,85 €	76,15 €/hab
Epargne nette	9 265,95 €	1,92 €/hab	145 492,10 €	30,05 €/hab

Il ne sera pas produit d'indicateurs au stade de l'élaboration budgétaire. En effet les marges d'erreur pour les prévisions de dépenses et les incertitudes sur les recettes alors que la loi de finances est en cours de discussion conduisent à des prévisions d'épargne inutilement alarmistes qui ne se vérifient jamais en exécution budgétaire. L'épargne nette 2023 est due au tirage de l'emprunt en toute fin d'année,

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES INVESTISSEMENTS POUR 2025

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

TRAVAUX EN COURS À POURSUIVRE

	Réalisation	Aménagement de la mairie (archives, vidéoprotection)
	Réalisation	Vidéoprotection
	Réalisation	Ancienne poste
	Réalisation	Ancienne cure
	Réalisation	Ecole maternelle

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

En fonction des marges de financement disponibles, de nouveau investissement seront proposés, notamment en matière d'autoconsommation photovoltaïque.

Une attention particulière sera portée à la politique foncière, la commune n'excluant ni d'acquérir ni de céder des éléments de patrimoine pour conforter ses projets stratégiques.

Enfin, elle se propose d'initier les études préalables permettant de calibrer techniquement et financièrement les projets futurs.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RATIOS REGLEMENTAIRES

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 841

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 112,86

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	719,39
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	721,86
3	Dépenses d'équipement brut / population	340,06
4	Encours de dette / population (2) (3)	467,15
5	DGF / population	46,80
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,99 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	107,45 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	47,11 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	64,72 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,34 %

Publié le : 24/06/2025 11:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

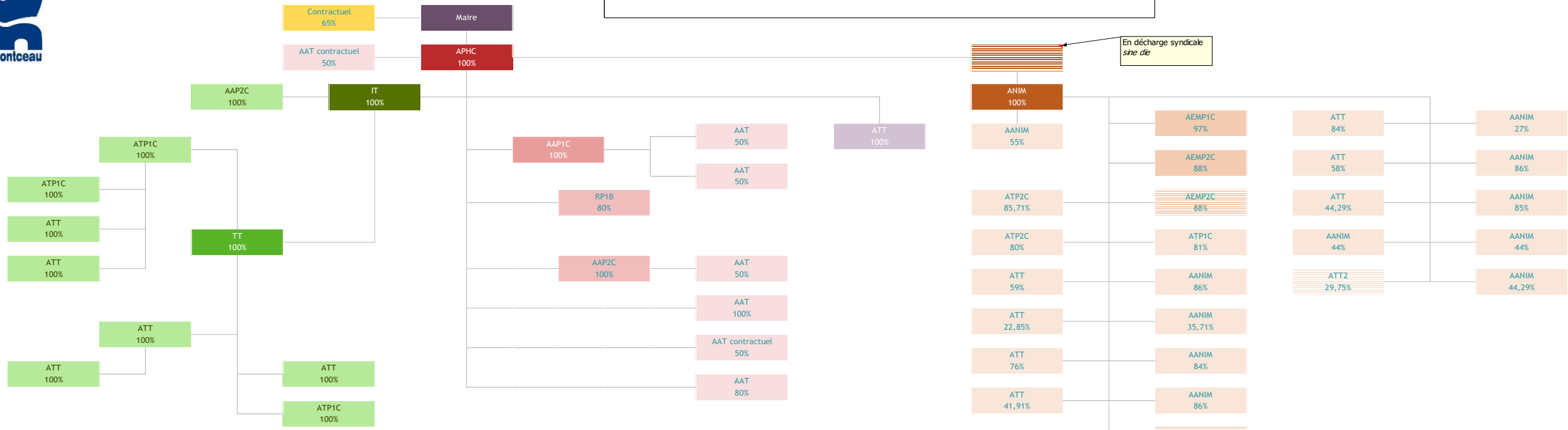
ORGANISATION DU PERSONNEL

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

ORGANIGRAMME AU 01/10/2024

Organigramme au 1er octobre 2024



APHC	Attaché principal hors classe
AAP1C	Adjoint administratif principal 2ème classe
AAP2C	Adjoint administratif principal 100%ère classe
AAT	Adjoint administratif territorial
RP1B	Rédacteur principal 100%ère classe
ATP1C	Adjoint technique principal 100%ère classe
ATP2C	Adjoint technique principal 2ème classe
ATT	Adjoint technique territorial
ATT2	Adjoint technique territorial 2ème classe
IT	Ingénieur territorrial
TT	Technicien territorial
AEMP1C	ATSEM principale 100%ère classe
AEMP2C	ATSEM principale 2ème classe
AANIM	Adjoint territorial d'animation
ANIM	Animateur

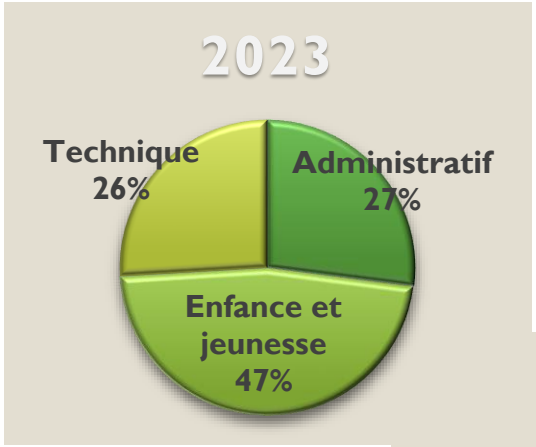
Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

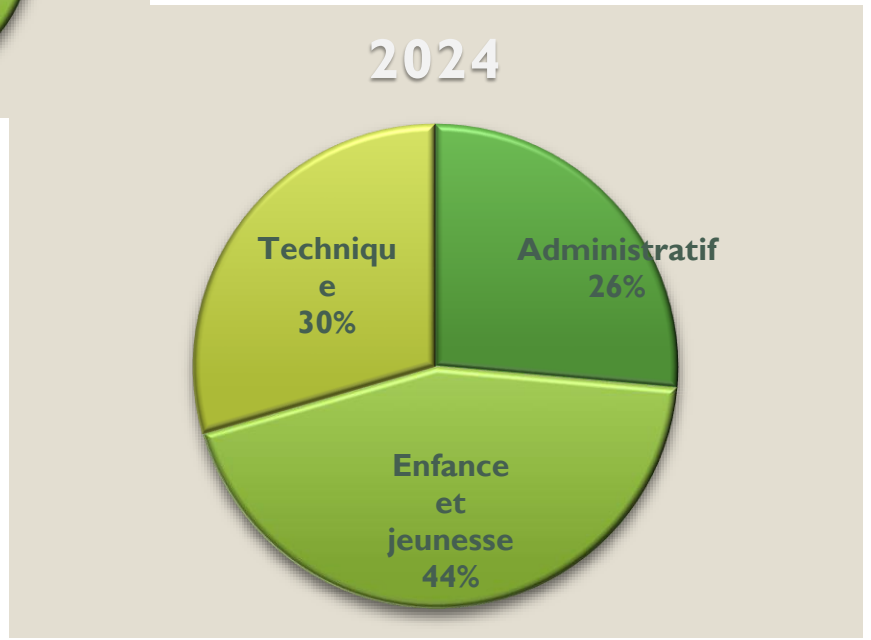
Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RÉPARTITION PAR SERVICES 2024 (EN MASSE SALARIALE)

La présentation par service en masse salariale complète la vision par organigramme en compensant l'effet des très nombreux postes à temps non complet dans le secteur Enfance et Jeunesse. Il intègre aussi la proportion plus élevée de catégories A et B dans les services administratif et technique.

La hausse des services techniques s'explique par un rattrapage du déficit de recrutement en 2023.

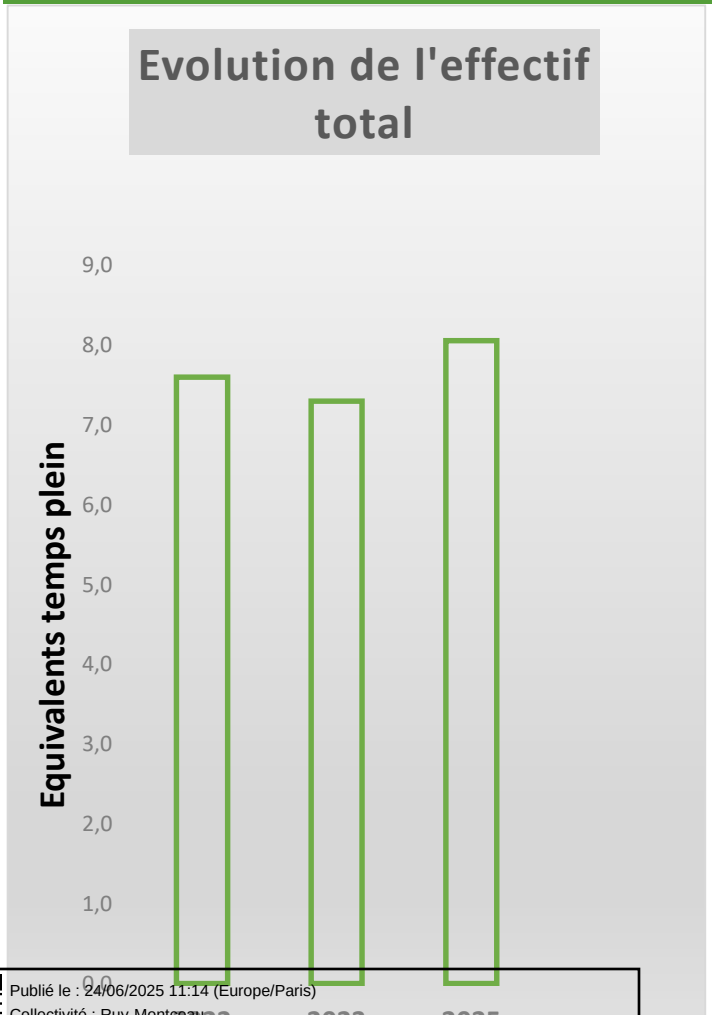




Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

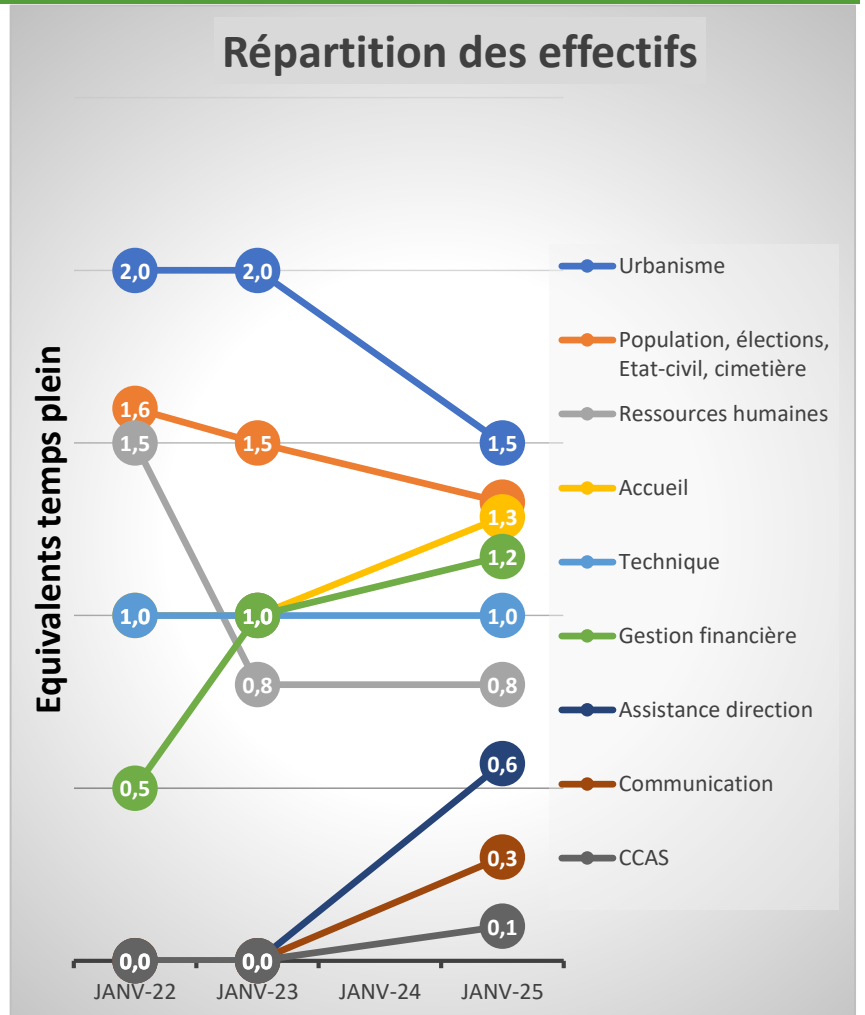
ZOOM SUR LE SERVICE ADMINISTRATIF



Sur trois ans, l'évolution est de 0,5 ETP soit 6,6%.

Elle a permis de consacrer plus de temps à l'accueil et d'assurer le développement de la communication (affichage variable, appli citoyenne).

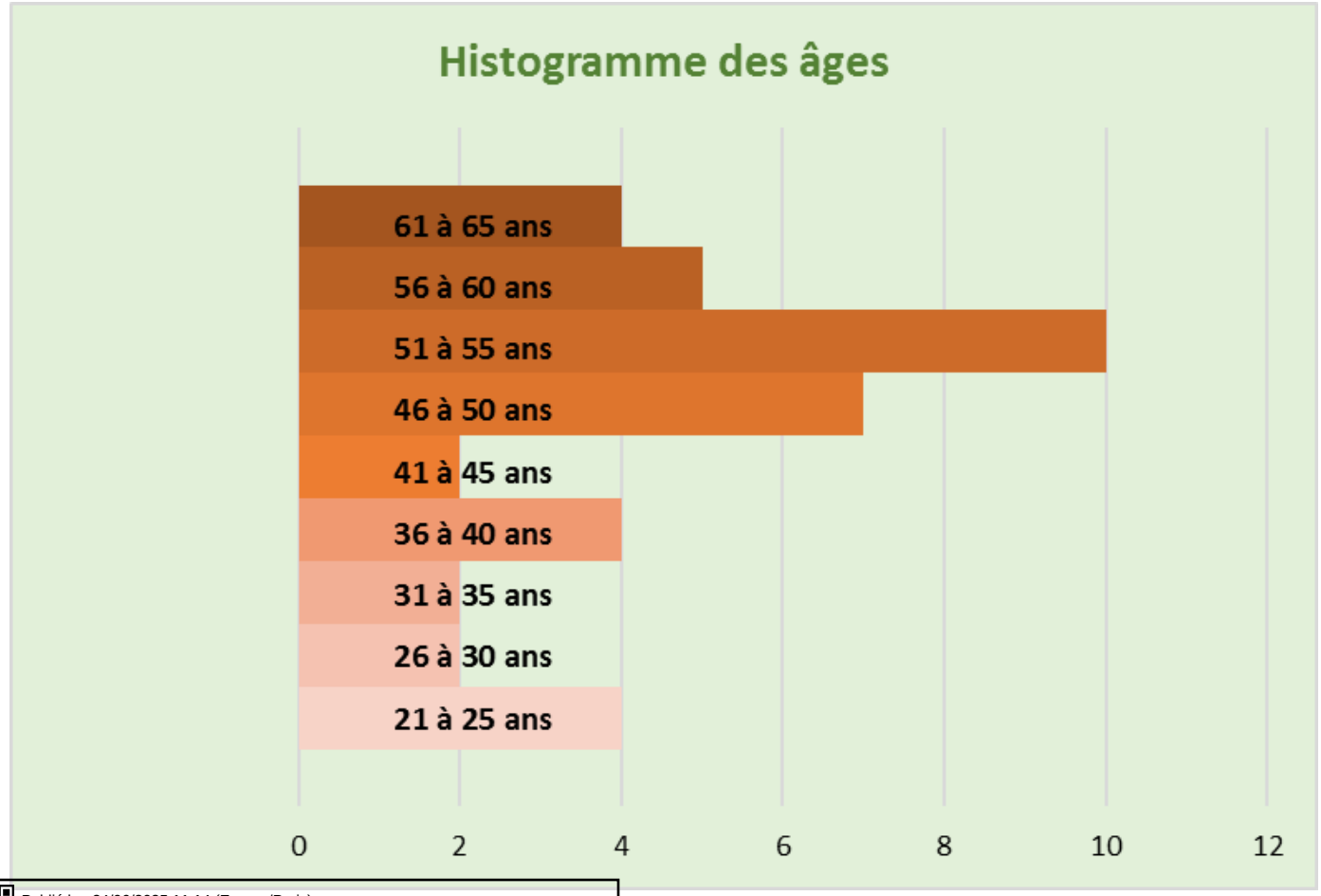
Simultanément, la montée en compétence du personnel s'est accompagnée d'une gestion dynamique des ressources humaines en affectant les moyens au plus près des besoins, avec de sensibles améliorations de qualité de service.



Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

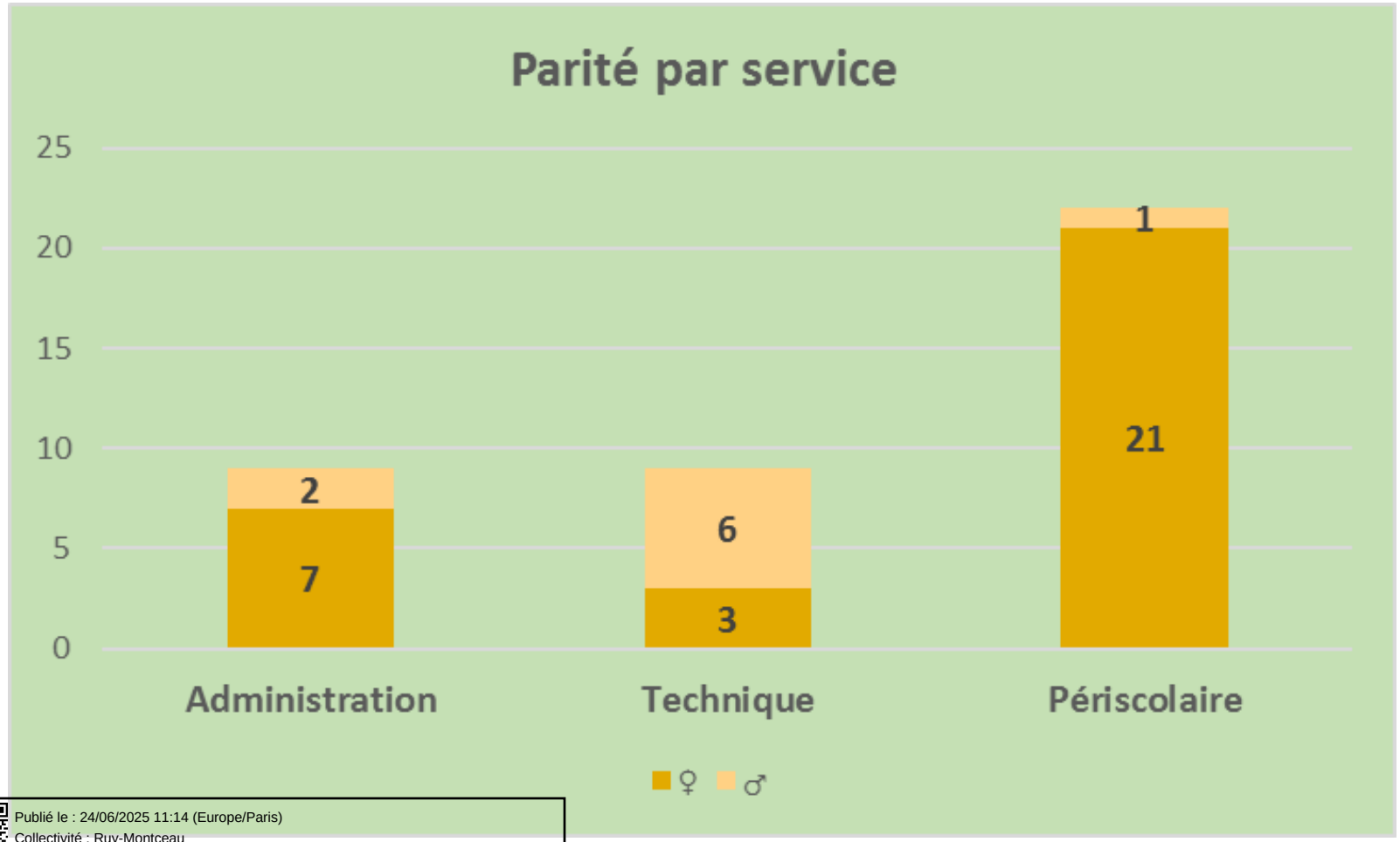
ÂGE DES AGENTS PERMANENTS TOUS SERVICES



Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

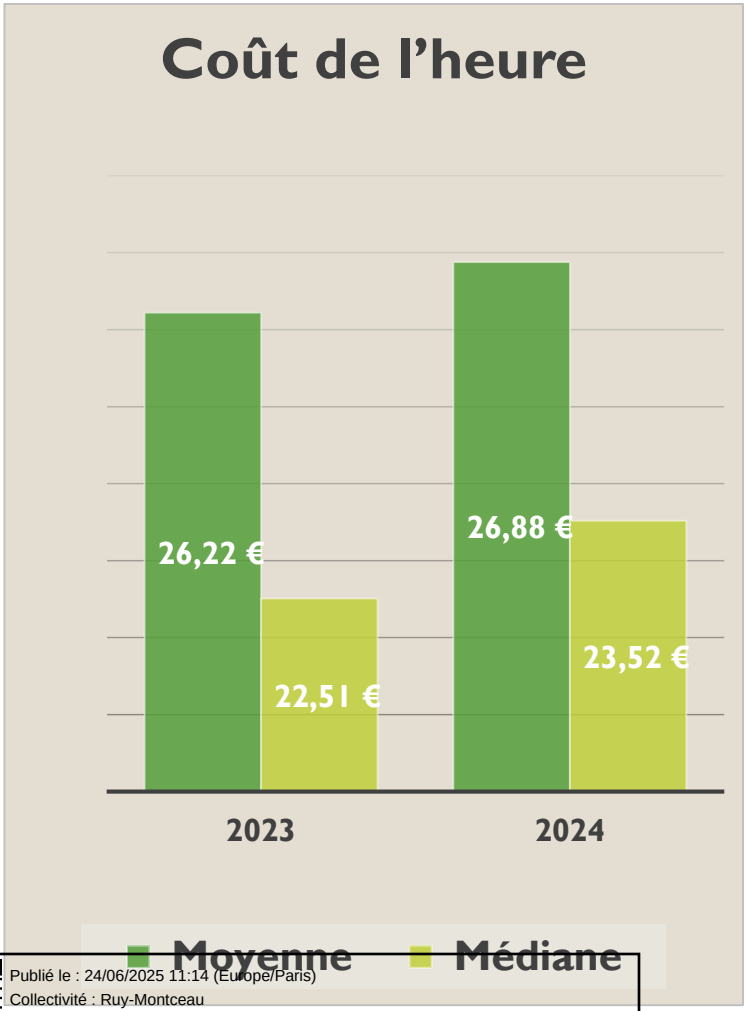
PARITÉ TOUS SERVICES



Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

RÉMUNÉRATIONS TOUS SERVICE



Ce montant est obtenu en divisant le montant des frais de personnel chargés par le nombre d'heures rémunérées.

La médiane est le montant pour lequel il y a autant d'agents moins rémunérés que d'agents mieux rémunéré.

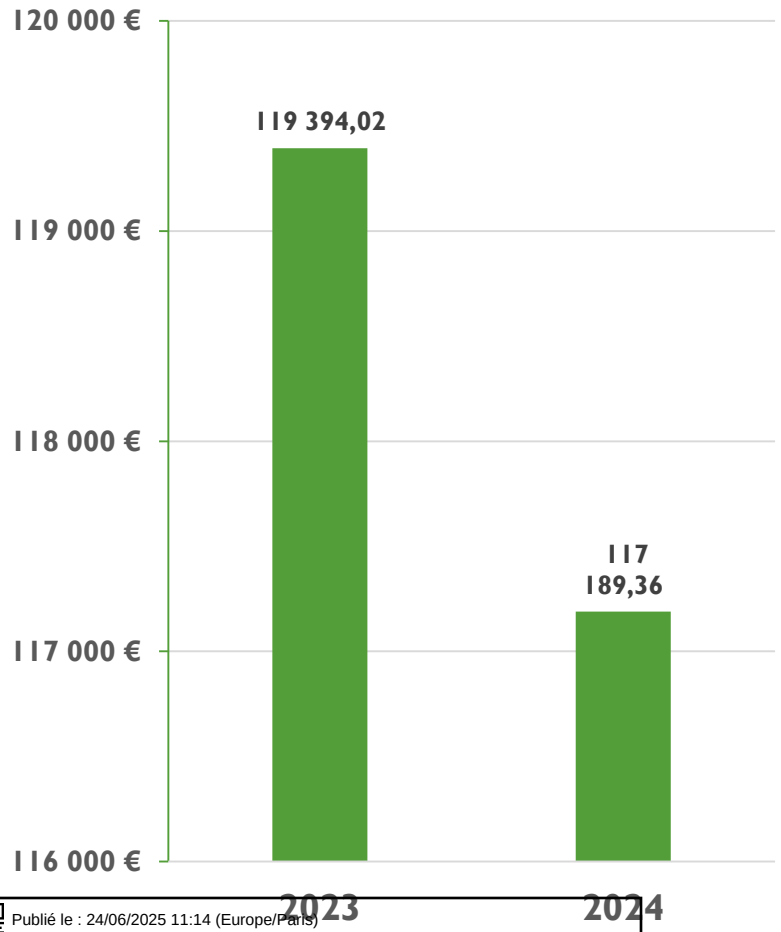
L'écart entre la moyenne et la médiane s'explique par le grand nombre d'agents périscolaire qui interviennent pour un faible nombre d'heures (ils impactent moins la moyenne générale) : ceux-ci ont peu d'ancienneté, et leur rémunération est souvent dans les minima.

Le coût de l'heure de la rémunération la plus élevée représente 2,7 fois celui le plus bas. Cette dernière est minorée en raison d'arrêts maladie. Le plus haut sous-estime l'horaire effectif.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

INDEMNITÉS DES ELUS



Pour la deuxième année consécutive, les coûts indemnitaires sont en régression, ceci en dépit de l'augmentation du point d'indice de référence.

Ces indemnités forfaitaires, encadrées par la règlementation, excluent toute autre indemnisation ou défraiement.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LES ANNEXES VERTES

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE BUDGET VERT : UNE AIDE À LA DÉCISION

L'article 191 de la loi de finances 2024 prévoit l'obligation pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, de produire des « annexes vertes » aux comptes administratifs ou financiers uniques 2024. Ces annexes vertes retracent les dépenses d'investissements à l'aune de leurs contributions, favorables ou défavorables, aux objectifs de transition écologique.

Bien que cette obligation n'existe pas pour le BP, il a paru opportun de proposer une grille d'évaluation sur les opérations d'investissement de façon à donner une indication d'efficacité environnementale AVANT la prise de décision.

Cette appréciation s'appuie sur une grille d'analyse multicritère issue de l'article L.110-1 du code de l'Environnement : elle permet de faire apparaitre les bénéfices multiples de certaines actions.

Publiée : 24/06/2024 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

LE BUDGET VERT : UNE AIDE À LA DÉCISION

Les critères sont les suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Transition vers une économie circulaire.

Pour cette première expérience, ils donnent lieu à une évaluation de la commission des finances sur chacune des opérations d'investissement et sur chacune des cinq actions initiées cette année pour la réduction des émissions de Carbone.

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

CINQ ACTIONS POUR LE CLIMAT

- **Axe déchets : action 1, expérimenter un composteur de quartier automatique**
- **Axe déchets : action 2, réduire la part de fermentescible issus de la restauration scolaire en incinération**
- **Axe mobilité : action 3, dresser un schéma des circulations douces**
- **Axe énergie : action 4, développer l'autoconsommation photovoltaïque communale**
- **Axe biodiversité : action 5, mettre en valeur le trou d'eau**

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

EVALUATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU REGARD DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

| | Lutte contre le changement climatique | | | | | Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent | | | Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | | | Epanouissement de tous les êtres humains | | | | | La transition vers une économie circulaire | | | | |
|---|
| | Reduction impact | Adaptation | Sobriété énergétique | Efficacité énergérique | Baisse des émissions de GES | Biodiversité | Milieux | Ressources : eau, assainissement, énergie | à l'échelle CAPI | Entre Ruy et Montceau, avec la CAPI | Entre les générations | Sécurité | Information, éducation | Accès à l'emploi, au logement | Inégalités | Production responsable | Consommation responsable, déchets | circuit-court | | |
| **Rénovation énergétique de l'école maternelle** | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | 1 | | | | | | | |
| **Video-protection** | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | | |
| **Réhabilitation de l'ancienne poste** | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | | | |
| **Réhabilitation de l'ancienne cure** | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | | | |
| **Plan cimetière** | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| **Expérimenter un composteur de quartier automatique** | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | |
| **Réduire la part de fermentescible issus de la restauration scolaire en incinération** | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | |
| **Dresser un schéma des circulations douces** | | | | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | | | | 1 | | | |
| **Développer l'autoconsommation photovoltaïque communale** | 1 | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | | 1 | | 1 | | |
| **Mettre en valeur le trou d'eau** | | | | | | 1 | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | |
| **Relamping (CAPI)** | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | | | | | | | | | | |
| **Assainissement séparatif (CAPI)** | | | | | | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | 1 | | | | |
| |

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449

Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 13/01/2025
ID : 038-213803489-20241216-2024_148-BF

C’est fini !

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33449